



Préparation des concours 2018
de Greffier des services judiciaires

sommaire Greffier 2018

■ Introduction

Propos liminaires

Les concours de greffier des services judiciaires

Les épreuves

■ La formation aux concours des greffes

Epreuve de **note de synthèse** (concours externe)

Epreuve de **cas pratique** (concours interne)

Epreuve de **questions juridiques** (concours externe et concours interne)

Epreuve de **Grand Oral** (concours externe et concours interne)

■ En bref

■ L'inscription

■ Les annexes

CALENDRIER PREVISIONNEL DU CONCOURS

inscription	fin janvier 2018
écrits d'admissibilité	mars 2018
admission	mai - juin 2018
résultats	juillet 2018

CALENDRIER DE LA FORMATION ISP 2018

inscriptions	ouvertes
envoi des supports photocopiés	dès l'inscription
mise à disposition des vidéos	dès l'inscription
de méthodologie	

■ Propos liminaires

Bienvenue à l'ISP !

Nous sommes heureux de vous présenter notre formation aux concours de Greffier des services judiciaires (externe et interne) 2018, année pour laquelle nous vous adressons d'ores et déjà tous nos vœux de réussite. En choisissant l'ISP, vous rejoignez la prépa qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans sur les formations juridiques, et depuis 15 ans sur les concours de Greffier et de Directeur du service des greffes. **Nos statistiques de réussite**, confirmées année après année, pour tous les concours de la fonction publique **catégorie A et B**, parlent pour nous ([voir annexe 1](#)).

Comme nos anciens étudiants pourront vous le confirmer, la recette de ce succès est assez simple. Elle repose sur des enseignements intégralement dispensés par des professeurs qui connaissent parfaitement, dans toutes les matières, les spécificités de ce concours et les exigences des correcteurs des épreuves.

Les cours sont dispensés à distance; **mais nos locaux spacieux vous accueillent toute l'année**, dès l'inscription, **en mettant à votre disposition des salles de travail en permanence**.

Forte de son expérience et de la proximité avec ses étudiants, l'équipe de l'ISP a pu identifier les principaux facteurs de succès aux concours d'Inspecteur de Greffier et elle en a tiré quelques conséquences très concrètes :

- **Tout d'abord, la nécessité de s'adapter aux réformes des épreuves et des programmes comme ce sera le cas pour les concours 2018** en étant aux sources de l'information. La formation proposée par l'ISP prend bien évidemment en compte la réforme introduite par [l'arrêté du 21 mai 2016](#).
 - **ensuite, la nécessité de s'adapter au niveau, au rythme et aux besoins de chaque étudiant**, d'où la mise en place d'une formation en trois temps:
 - ◆ une préparation initiale sur supports photocopiés (couvrant l'intégralité du programme) envoyés dès l'inscription (à la date de votre choix);
 - ◆ des cours méthodologiques en vidéo accessibles dès l'inscription;
 - ◆ puis une application sur des épreuves blanches.
- Pour un maximum de liberté vous pouvez choisir la (ou les) matière (s) que vous souhaitez travailler avec l'ISP.
- **le besoin de disposer de suffisamment de temps pour réviser entre la fin de la préparation et le jour J**. Pour un maximum d'efficacité, l'ISP propose donc une préparation **commençant, dès l'inscription**. Tout est mis en œuvre pour vous éviter les sprints de « dernière minute ».
 - **l'importance d'un accompagnement personnalisé** à partir des forces et des faiblesses de chacun, d'où le passage de tous nos étudiants (s'ils le souhaitent) par un **bilan pédagogique individuel** avec un membre de la direction de l'ISP et ce, dès votre inscription (dans nos locaux ou par vidéo-conférence sur Skype), puis lors de la formation ([voir annexe 2](#)).
 - **enfin, lorsqu'ils sont admissibles et près du but, les étudiants trébuchent trop souvent sur les oraux d'admission, à la fois par appréhension et par manque d'entraînement**. C'est pourquoi, l'ISP vous propose **des simulations pour chaque épreuve** (dans nos locaux à Paris ou Aix-en-Provence ou par Skype).

Conclusion : des résultats exceptionnels qui placent l'ISP depuis 15 ans en situation de quasi-monopole sur cette formation ([voir annexe 1](#)).

A très bientôt,

Julie Haberman
Présidente de l'ISP / Responsable de la formation
julie.haberman@prepa-isp.fr

Les trois concours de Greffier – Les épreuves

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

◆ **Le Concours externe** est ouvert aux candidats (sans limite d'âge) titulaires d'un diplôme sanctionnant au minimum **deux** années d'études supérieures.

Les deux épreuves d'admissibilité du concours externe

- ◆ Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif **4 h coef 4**
- ◆ Deux séries de question **3 h coef 4**

Première série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française :

Deuxième série : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

L'épreuve d'admission du concours externe

- ◆ L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat et son potentiel, **5' + 20' coef 4**

◆ **Le Concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, en fonction au premier jour des épreuves et comptant au minimum **quatre ans** de services en cette qualité.

Les deux épreuves d'admissibilité du concours interne

- ◆ Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire se rapportant à des problématiques concrètes d'ordre administratif ou juridique **4 h coef 4**
- ◆ Deux séries de question **3 h coef 4**

Première série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

Deuxième série : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

L'épreuve d'admission du concours interne

- ◆ L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, **5' + 20' coef 4**

La formation ISP aux concours de greffiers des tribunaux judiciaires

Epreuve de **note de synthèse** (concours externe)

Epreuve de **cas pratique** (concours interne)

Epreuve de **questions juridiques et organisation judiciaire et administrative** (concours externe et concours interne)

Epreuve de **Grand Oral** (concours externe et concours interne)

Résumé de la formation :

- **Liberté de temps:**
La formation démarre à l'inscription par l'envoi de supports photocopiés et l'attribution de codes permettant l'accès des vidéos de méthodologie.
A vous d'étaler la formation sur le temps que VOUS décidez.
Vous faites les devoirs aux dates qui vous conviennent et qui correspondent à vos disponibilités.

- **Liberté de choix :**
La formation peut être suivie dans une ou plusieurs matières à votre choix.

*Il s'agit d'un concours **sélectif mais accessible**. Peu de candidats sont réellement bien préparés, car peu le prépare spécifiquement.*

*Il est alors possible par un **travail organisé, ciblé (les spécificités) et de qualité** (le programme de droit est lourd et il doit être parfaitement maîtrisé), de faire la différence le jour des épreuves.*

- **Un suivi individualisé de chaque candidat dès l'inscription et tout au long de la préparation du concours.**

■ Les formations ISP par matière

Epreuve de **Note de Synthèse** (concours externe)

La formation ISP se déroule en 2 étapes :

- Méthodologie de l'épreuve, conseil organisationnel et correction d'un sujet d'annales en vidéo dès l'inscription.
- Support photocopie comprenant 6 devoirs à faire et à déposer sur la plateforme de l'ISP pour correction

Les devoirs sont corrigés, largement annotés, et un corrigé-type proposé pour chaque sujet.

Epreuve de **Cas pratique** (concours interne)

La formation ISP se déroule en 2 étapes :

- Méthodologie de l'épreuve, conseil organisationnel et correction d'un sujet d'annales en vidéo dès l'inscription.
- Support photocopie comprenant 6 devoirs à faire et à déposer sur la plateforme de l'ISP pour correction

Les devoirs sont corrigés, largement annotés, et un corrigé-type proposé pour chaque sujet.

Epreuve de **questions juridiques** (concours externe et concours interne)

La formation ISP se déroule en 3 étapes :

- Méthodologie de l'épreuve, conseil organisationnel et correction d'un sujet d'annales en vidéo dès l'inscription.
- Des supports photocopie couvrant l'intégralité du programme dans toutes les matières; à savoir :
 - D'une part
 - Organisation administrative et judiciaire française ;
 - Et d'autre part, au choix,
 - soit procédure civile et prud'homale ;
 - soit procédure pénale.

Les supports photocopie couvrent l'intégralité du programme et permettent d'éviter tout achat de manuel, et tout suivi de l'actualité pendant la formation.

- 6 devoirs (questionnaires) mêlant l'ensemble des matières, à faire et à déposer sur la plateforme de l'ISP pour correction

Les devoirs sont corrigés, largement annotés, et un corrigé-type proposé pour chaque sujet.

Epreuve de **Grand Oral** (concours externe, concours interne)

La formation ISP se déroule en 2 étapes :

- Méthodologie de l'épreuve, conseil organisationnel dès l'inscription.
(Deux méthodologies vidéo différentes sont bien évidemment proposées, une pour le concours externe, une pour le concours interne).
- 2 simulations orales individuelles (possible par Skype) **voir descriptif 3 page 6**

■ Tarifs des formations ISP

Vous pouvez composer vous-même votre formation sur mesure en choisissant de vous inscrire à l'ISP pour une ou plusieurs matières.

Il est aussi possible de vous inscrire à certaines matières dans un premier temps puis de compléter votre inscription ultérieurement.

■ Les épreuves d'admissibilité

- **Synthèse de dossier ou cas pratique (concours externe ou interne)** **300 €**
Vidéo méthodologique + 6 devoirs
- **Questionnaire juridique (concours externe ou interne)** **500 €**
Vidéo méthodologique + supports polycopiés couvrant l'intégralité du programme + 6 devoirs

■ Les épreuves d'admission *

- **Préparation à l'entretien avec le jury (concours externe ou interne)** **300 €**
Vidéo méthodologique + 2 simulations individuelles

* en cas de non-admissibilité, la formation est automatiquement reportée à l'année suivante.

Tarif des préparations complètes

- **Préparation complète concours externe (deux matières d'admissibilité et une matière d'admission)** **850 €**
- **Préparation complète concours interne (deux matières d'admissibilité et une matière d'admission)** **850 €**

L'inscription

L'inscription à la formation doit comprendre :

- ◆ La demande d'inscription ci-jointe remplie, datée et signée, (une inscription et un paiement en ligne sur le site de l'ISP sont possibles également);
- ◆ Un chèque, à l'ordre de l'ISP, de l'intégralité du montant des frais.

Les frais de scolarité peuvent, sans majoration de frais, être échelonnés (entre 1 et 6 chèques, un chèque encaissable chaque mois).

Les frais de scolarité comprennent les envois de photocopiés en France métropolitaine. Pour des raisons de problèmes postaux récurrents, les photocopiés ne sont envoyés ni à l'étranger ni dans les collectivités d'outre-mer. Une formule spéciale est prévue pour les candidats résidant à l'étranger ou dans les collectivités d'Outre-Mer. Nous contacter à ce sujet.

En cas d'annulation, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Confirmation :

Dès réception de votre dossier, un mail de confirmation vous sera adressé et le double de votre certificat d'inscription vous sera envoyé.

Annulation :

En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Inscription au concours : Les élèves se chargent eux-mêmes de leur inscription au concours auprès de la Direction des Services Judiciaires (**voir annexe 7**).

<p style="text-align: center;">annexe 1 Les statistiques de reçus</p> <p>concours de Greffier 2014 108 élèves préparés par l'ISP, 88 admis (pour 207 postes) 2015 111 élèves préparés par l'ISP, 56 admis (pour 185 postes) 2016 140 élèves préparés par l'ISP, 124 admissibles, et 98 admis. 2017 181 élèves préparés par l'ISP, 135 admissibles et 110 admis.</p> <p>concours de GEC 2015 pas de concours ouvert 2016 32 élèves préparés par l'ISP, 16 admis 2017 (concours en décembre 2017)</p> <p>Pour info : Vous pouvez vous fier aux STAT écrits et publiés; les formations faisant l'objet de contrôles réguliers de la DCCCRF. Attention par contre aux chiffres annoncés par certaines formations par téléphone, chiffres qui peuvent être fantaisistes car non contrôlables.</p>	<p style="text-align: center;">annexe 2 Les bilans méthodologiques individualisés</p> <p>Parce que chaque élève a un parcours différent, des atouts et des faiblesses particulières, un bilan de mise en place de la formation est proposé dès l'inscription afin d'établir "un parcours individuel de formation".</p> <p>Un second bilan, en cours de formation, permet de faire le point de l'évolution et de donner quelques conseils personnalisés pour optimiser le chemin déjà parcouru.</p> <p>Ces bilans individuels peuvent se faire à Paris ou par SKYPE.</p> <p>Ils sont bien sûr facultatifs.</p>	<p style="text-align: center;">annexe 3 Les supports photocopiés</p> <p>Les supports photocopiés juridiques sont envoyés, actualisés des derniers éléments législatifs, doctrinaux ou jurisprudentiels.</p> <p>Ces supports sont des photocopies de cours, couvrant l'intégralité du programme. Ils permettent aux étudiants d'être dispensés complètement de l'achat de manuels.</p> <p>Le cas échéant, une actualisation de ses supports après leur parution est proposée par courrier ou par vidéo sur l'espace réservé des élèves.</p>	<p style="text-align: center;">annexe 4 Cours en vidéo</p> <p>Les cours méthodologiques de chaque matière d'admissibilité et d'admission (concours externe et concours interne) sont présentés en vidéo sur l'espace personnel des élèves.</p> <p>Ces vidéos sont accessibles grâce à des identifiant et mot de passe fournis dès l'inscription.</p> <p>Chaque vidéo peut être visionnée deux fois.</p>
<p style="text-align: center;">annexe 5 Les devoirs à faire</p> <p>Les sujets à traiter sont envoyés avec les supports photocopiés.</p> <p>Les sujets pourront être traités au choix de chacun sur place à l'ISP ou à domicile (copies à déposer sur la plateforme en ligne).</p> <p>Une grande souplesse est proposée dans le calendrier d'envoi des devoirs. C'est à vous d'établir votre programme, mais nous sommes là pour vous conseiller.</p>	<p style="text-align: center;">annexe 6 Les simulations orales</p> <p>Les simulations orales individuelles se feront au choix des étudiants à l'ISP Paris (ou Aix-en-Provence) ou par Skype.</p> <p>Les dates sont à fixer individuellement avec le secrétariat.</p> <p>Une très grande souplesse est offerte dans le choix des dates et des horaires (en semaine, en journée, en soirée ou le week-end).</p>	<p style="text-align: center;">annexe 7 Les adresses utiles</p> <p>Direction des services judiciaires Sous-direction des Ressources Humaines Greffes bureau de recrutement RH G4 13, place Vendôme 75042 Paris cedex 01 tél 01 44 77 64 70</p> <p>Ecole Des Greffes 5, bd de la Marne BP 9 21071 Dijon Cedex tél 03 80 60 56 00</p>	<p style="text-align: center;"><i>pour toutes questions sur les concours des greffes et / ou la formation ISP</i></p> <p style="text-align: center;">vincent.louisfert@prepa-isp.fr</p> <p style="text-align: center;">06 59 98 25 97</p>



Enseignement Supérieur Privé
18 rue de Varenne 75007 PARIS
<http://www.prepa-isp.fr>
01 42 22 30 60

Retrouvez toute notre actualité sur :



L'ISP est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 30

les samedis de 9 h 30 à 13 heures

et les dimanches sur rendez-vous.